




PLAN LOCAL D'URBANISME

**REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLE : 1/2 500°**

Prescription par délibération le 29/05/2008, complétée le 07/05/2009
PADD débattu le 13/02/2013
Arrêté le 29/07/2014
Enquête publique du 02/01/2015 au 06/02/2015
Approbation le 28/03/2015

4

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BARDANE
56, Avenue des Miralles
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
urbadoc@free.fr



Légende

Zones Urbaines

- Ua : zone urbanisée (centre ancien)
- Uai : zone urbanisée (centre ancien en zone inondable)
- Ubi : zone urbanisée (extensions pavillonnaires)
- Uc : zone urbanisée (hameau de Hourquet et marge chemin de Brouqua)
- Ul : zone urbanisée à vocation de loisirs
- Uli : zone urbanisée à vocation de loisirs en zone inondable

Zones A Urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser à court-moyen terme
- 2AU : zone à urbaniser à moyen-long terme
- 3AU : zone à urbaniser à moyen-long terme en zone inondable

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ai : zone agricole inondable

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Ni : zone naturelle inondable
- NL : zone naturelle à vocation de loisirs

Autres prescriptions

Éléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité
- Trame verte
- Trame bleue
- Haies

Autres légendes

- Changement de destination
- Emplacement réservé

Emplacement réservé

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	525 m ²

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et 1AU du territoire communal